



## **Compte rendu du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail**

**8 avril 2021**

Point d'information Covid : .....	1
Difficultés liées à la prolongation de la mise en place d'enseignements à distance (et autres sujets relatifs à la prolongation de la situation sanitaire).....	2
Compte rendu de l'enquête sur un accident au laboratoire Hubert Curien.....	2
Point sur la restructuration du site Tréfilerie.....	3
Saisine du CHSCT concernant l'enquête « Qualité de vie au travail à Télécom Saint-Etienne ».....	3
Remarques sur registres santé et sécurité au travail .....	4
Approbation du dernier PV : .....	5
Questions diverses.....	5

### **Point d'information Covid :**

Les statistiques des dernières semaines ont été présentées en CHSCT par l'Ingénieure Hygiène et Sécurité, Madame Sandrine Cazaubon. Ils témoignent d'une augmentation des cas de Covid :

- 922 tests ont été réalisés depuis le 22 février
- 6 groupes de plus de 3 étudiants ont été mis en distanciel total depuis le 30 mars (groupes avec plus de 3 étudiants positifs).

Ce point Covid regroupait d'autres informations envoyées à l'ensemble de l'UJM le lendemain, via la lettre d'information Covid-19 n°24. Notons en particulier :

- L'accompagnement psychologique des étudiants, opérationnel avec 3 entretiens pris en charge.
- Une nouvelle psychologue recrutée sur l'université.
- Le descriptif du nouveau régime d'examens, suite à la circulaire du 3 avril indiquant que les examens terminaux de fin de semestre ne peuvent être réalisés en présentiel, sauf cas particuliers LAS, PACES, PASS.
- L'application à nouveau du télétravail 5 jours par semaine depuis le 6 avril, sauf en cas d'activités indispensables au bon fonctionnement de l'université.

### **Questions de FO-ESR :**

- Quelle est l'origine des chiffres Covid élevés en ALL ?  
*Réponse : un cluster de 5 étudiants a été détecté en musicologie, suite à un cours de choral pratiqué sans masques. Le cours de chorale a été reporté et l'occupation d'une salle plus grande est envisagée.*
- Pourquoi les collègues n'utilisaient pas le réseau de soutien psychologique PAS de la MGEN.  
*Réponse : un accompagnement est possible et ce service MGEN fonctionne mais la Présidence n'a pas d'explication sur le fait que seuls deux agents se soient saisis de ce dispositif.*

- FO-ESR 42 demande des masques FFP2 pour l'ensemble des personnels depuis le début de la crise sanitaire. Car tous ceux qui sont présents sur site sont en interaction constante avec du public et l'employeur est tenu de protéger le personnel. Les interactions sont parfois très importantes, p. ex. à la Bibliothèque Tréfilerie où il peut y avoir jusqu'à 1500 interactions avec des usagers par jour).

*Réponse : dans le protocole sanitaire, le Ministère ne recommande que les masques chirurgicaux ou de catégorie 1.*

## **Difficultés liées à la prolongation de la mise en place d'enseignements à distance (et autres sujets relatifs à la prolongation de la situation sanitaire)**

### *FO-ESR 42 a évoqué :*

- Les difficultés pour les personnels BIATSS qui restent en présentiel, qui se retrouvent sollicités par les autres collègues à distance.
- La solitude des enseignants en présentiel, qui doivent pallier le manque de personnel sur site, notamment les personnels responsables de questions techniques.

*Réponse : l'université va essayer de gérer ces problèmes mais il faut faire remonter les problèmes auprès des responsables des composantes.*

### *Différentes organisations syndicales se sont prononcées sur :*

- L'amplitude horaire de 9h à 19h à la B.U., qui augmente les horaires de service public pour les personnels.

*Réponse : L'université est à l'écoute et essaie de trouver avec la Bibliothèque l'équilibre pour un fonctionnement possible en mode dégradé.*

- Le fait que les encadrants stagiaires devraient être présents sur site pour encadrer leurs stagiaires.

*Réponse : accès aux laboratoires autorisés uniquement aux doctorants et pas aux stagiaires ? La circulaire parle de modalités pédagogiques mais pas des laboratoires.*

- La faisabilité des sorties de terrain.

*Réponse : elles sont autorisées.*

## **Compte rendu de l'enquête sur un accident au laboratoire Hubert Curien**

L'Ingénieure Hygiène et Sécurité, Madame Sandrine Cazaubon, a présenté l'analyse effectuée avec des représentants du CHSCT suite à un accident survenu le 1<sup>er</sup> février, dans la salle de manipulation lasers du laboratoire. Il a provoqué l'endommagement irréversible de la macula des deux yeux de la victime. L'analyse d'accident du travail a été réalisée le 11 mars et a révélé un comportement collectif humain inadapté. La CPCAM a imputé l'accident au service.

Des pistes d'action sont préconisées :

- Mettre en place un dispositif adéquat pour le rangement des lunettes de protection.
- Rappel de la nécessité de respecter les consignes et règles en matière de sécurité laser comme:
- S'assurer que le protocole expérimental mis en place est satisfaisant vis-à-vis des règles en matière de sécurité laser (installation du laser / trajectoire faisceau / Alignement / miroirs...) et qu'il soit validé par l'encadrant.
- Veiller à la formation technique sur les lasers des nouveaux arrivants dans l'unité.
- Poursuivre et accélérer la mise en place des contrôles d'accès sur les salles laser non encore équipées

Il est trop tôt pour connaître les séquelles définitives et pour que la Commission de réforme se prononce, mais FO-ESR est intervenu sur :

- La nécessité d'accompagner la victime, même si son CDD arrivait à sa fin en février.
- La nécessité de prendre en compte les dommages psychologiques et professionnels subis pour la victime, qui ne pourra plus travailler au contact de lasers.
- L'indemnisation actuelle de la victime, qui était contractuelle et dont le contrat de travail arrivait à sa fin.

*Réponse : la victime reçoit actuellement des indemnités journalières. Son contrat de moins d'un an fait que son indemnisation est du ressort de la CPAM.*

## **Point sur la restructuration du site Tréfilerie**

La Directrice du patrimoine, Madame Hélène Aulagnier, a notamment présenté le calendrier suivant :

- Première phase novembre 2020-juin 2021, suivi des premiers déménagement (IAE, Droit
- Nouveau bâtiment neuf du restaurant universitaire prévu pour fin 2023.
- L'aménagement du parc du campus sera fini en 2024.

(Les éléments sur ce projet et son calendrier sont disponibles sur le site web de l'UJM.)

FO ESR salue la présence du parc urbain et la création d'espaces de détente pour chaque composante, qui correspond à des demandes souvent évoquées en CHSCT.

Mais nous avons réitéré nos remarques sur la question du manque de bureaux pour les enseignants d'ALL et de SHS. Un précédent CHSCT avait révélé que le déménagement des bureaux des collègues d'ALL s'était fait dans des conditions précipitées. On s'aperçoit maintenant qu'on a déménagé les bureaux des collègues loin de leurs salles de cours. Les collègues ne les utilisent donc pas et s'inquiètent qu'une mesure qu'ils croyaient transitoire doive durer au moins trois ans, au détriment de leurs conditions de travail générales. Les collègues d'ALL et de SHS auront-ils plus de bureaux à la fin des travaux ?

*Réponse : pour les bureaux, il faut des opérations de transfert sans marge car il faut reconstruire avec la même surface. Pour le transfert des bureaux des enseignants d'ALL, il n'y a pas de solution provisoire meilleure. Les bureaux temporaires sont loin mais confortables.*

*Certaines difficultés résultent du fonctionnement de la gestion de salles qui est faite par composante. Une réflexion sur un autre fonctionnement, non géré par les composantes, sera sans doute nécessaire.*

## **Commentaires de FO-ESR 42 :**

- La question des bureaux des enseignants était soumise pour la troisième fois et nous n'avons toujours pas obtenu de réponse satisfaisante sur ce point symptomatique des conditions de travail des enseignants de sciences humaines et sociales.
- Idem pour la question des places de parking qui disparaissent près du bâtiment E (et ensuite du bâtiment D), au sujet desquelles la Direction du patrimoine n'a pas encore obtenu de réponse de ses partenaires, Saint-Etienne Métropole et la Ville de Saint-Etienne.
- Nous apprécions le fait qu'un local par organisation syndicale représentative sera enfin disponible dans le bâtiment J fin 2023 et que les sections syndicales soient consultées sur son aménagement : ceci répond enfin aux obligations du Code du travail.

## **Saisine du CHSCT concernant l'enquête « Qualité de vie au travail à Télécom Saint-Etienne »**

Le CHSCT a été saisi au sujet de cette enquête QVT qui n'avait pas été initialement présentée en CHSCT.

Monsieur Alain Fayolle, Directeur de TSE, a été invité à expliquer la fonction de cette enquête devant le CHSCT. Il a notamment indiqué que :

- L'enquête a eu lieu suite au déploiement de la démarche de Qualité requis par la CTI, organisme évaluateur de l'École. En 2014 la CTI avait pointé un manque sur le système management de la qualité. En 2020, la CTI a fait la demande de la mise en place d'un système de management de la qualité.
- La direction de TSE a lancé un appel d'offre auquel le cabinet INDICEO a répondu.
- L'enquête consiste en une trentaine d'indicateurs de la qualité dont un indice de qualité de vie au travail. Le questionnaire se fonde sur des outils proposés par l'ANACT.
- Des outils web doivent assurer l'anonymat des réponses.
- L'enquête doit ouvrir la porte à des entretiens individuels avec la direction.

Les organisations syndicales se sont étonnées que certaines questions, dont la première sur la typologie de l'emploi de la personne sondée, semblaient difficilement pouvoir préserver l'anonymat sur le corpus limité que représente les 73 personnels de Telecom.

### **Question de FO-ESR 42 :**

Pourquoi Télécom Saint-Etienne ne s'est pas servi de l'enquête QVT demandée par le CHSCT et réalisée en 2015, sur l'ensemble des personnels de l'établissement, qui comportait une centaine de questions ? Rappelant que l'enquête avait été réalisée par un cabinet externe (Belpaeme Conseil) en lien avec le CHSCT, la Direction des ressources humaines et le pôle Statistiques et Enquêtes de la DPAIQ.

*Réponse : le directeur de Telecom Saint-Etienne pense que cette question contient également sa réponse, à savoir que l'enquête datant de 2015, elle devait de toute manière être renouvelée, mais aussi que la CTI avait besoin d'une enquête ciblée sur Telecom.*

### **Questions de FO-ESR 42 :**

Est-ce que le Service Qualité de l'UJM (créé ultérieurement à l'enquête de 2015) a été informé ?

*Réponse : non.*

En raison de l'ensemble des réponses apportées, notre organisation syndicale a demandé que soit mis à l'ordre du jour du prochain CHSCT le vote sur ce questionnaire et l'utilisation de ses réponses par TSE.

### **Réponse de la Présidence :**

Effectivement, toute démarche qui a rapport avec la QVT est de la compétence du CHSCT. Et il faut qu'il y ait du *reporting* dans les instances de l'établissement pour avoir une idée de ce qui a été fait concrètement à chaque niveau.

### **Remarques sur registres santé et sécurité au travail**

- Manufacture : malaise d'un des agents de la logistique.
- Laboratoire Hubert Curien : accident laser (voir ci-dessus) et accident de trajet d'un personnel.
- Roanne : malaise d'une enseignante.
- Tréfilerie : un tableau s'est décroché du mur de la salle LR14, tombant sur l'enseignant en AT. Les fixations de tous les tableaux vont être vérifiés.
- SCD Tréfilerie :
  - ✓ Un agent est resté bloqué dans l'ascenseur.

- ✓ Main courante déposée par une étudiante suite à atteinte à ses affaires personnelles.
- ✓ Des collègues demandent l'installation de chaises ergonomiques adaptées au travail à la banque de prêt.

*Réponse du Dr Poizat : des préconisations ont été faites et un personnel sera reçu mais les fauteuils ergonomiques sont adaptés à chaque personne, ce qui est difficilement envisageable pour la banque de prêt du SCD où se succèdent les personnels.*

### **Approbation du dernier PV :**

Unanimité

### **Questions diverses**

Aucune.